#### Séance ordinaire du 15 janvier 2024

Province de Québec MRC de D'Autray Municipalité de Saint-Barthélemy

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Barthélemy tenue le 15 janvier 2024 à 20 h 00 à la salle du conseil située au 1980, rue Bonin, à Saint-Barthélemy.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

Monsieur Robert Sylvestre, maire

Monsieur Jean-Pierre Morin, conseiller au siège # 1

Monsieur Sylvain Labranche, conseiller au siège # 2

Monsieur François Bertrand, conseiller au siège #3

Madame Anna Adam, conseillère au siège # 4

Monsieur François Bérard, conseiller au siège # 5

Monsieur Claude Jean, conseiller au siège # 6

#### 1. Ouverture

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20 h 02 sous la présidence de monsieur Robert Sylvestre, maire. Madame Julie Maurice, directrice générale et greffière-trésorière, est présente et agit à titre de greffière de la séance.

#### 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

2024-01-005

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Labranche, appuyé de monsieur le conseiller François Bérard et résolu :

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que présenté

- 1: OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2: LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3: ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
- 4: ADMINISTRATION GÉNÉRALE
  - 4.1 Dépôt Liste des correspondances:
  - 4.2 Renouvellement Adhésion à l'ADMQ de la directrice générale
  - 4.3 Adoption Règlement n° 714-23 décrétant les taux de taxation et les tarifications des services municipaux pour l'année 2024 ainsi que le taux d'intérêts et les versements;
  - 4.4 Équilibrage du rôle d'évaluation;
  - 4.5 Décompte progressif n°1 Services professionnels d'architecture pour le projet de réaménagement du 665 rang York

#### 5: FINANCES

- 5.1 Adoption des comptes;
- 6: SÉCURITÉ PUBLIQUE
- 7: TRANSPORT & VOIRIE
  - 7.1 Dépôt Rapport des activités du service des travaux publics pour le mois de décembre 2023:
  - 7.2 Demande Droit de passage pour Club d'Autoneige;
  - 7.3 Appui Projet Vélo Route Brandon

### 8: HYGIÈNE DU MILIEU & ENVIRONNEMENT

- 8.1 Décompte progressif n°2 Remplacement de la conduite d'eau potable du rang Saint-Joachim est;
- 8.2 Mandat Vérification des débitmètres
- 9: SANTÉ & BIEN-ÊTRE
- 10: AMÉNAGEMENT & URBANISME
  - 10.1 Dépôt Rapport des permis émis lors du mois de décembre 2023;

10.2 Adoption – Règlement n° 711-23 amendant le règlement de zonage n° 288-90 afin d'ajouter l'usage complémentaire de vente automobile dans la zone r-2

#### 11: LOISIRS & CULTURE

- 11.1 Dépôt Rapport des activités du service des loisirs, des évènements et de la vie communautaire du mois de décembre 2023;
- 11.2 Demande de soutien 14è édition de la Coupe des Présidents
- 12: DIVERS
- 13: PERIODE DE QUESTIONS 14: LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le maire demande le vote Adopté à l'unanimité

#### 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2024-01-006

Il est proposé par madame la conseillère Anna Adam, appuyé de monsieur le conseiller Jean-Pierre Morin et résolu :

**QUE** les procès-verbaux de la séance ordinaire du 4 décembre 2023 et des séances extraordinaires du 18 décembre 2023 soient adoptés tels que présentés.

Monsieur le maire demande le vote Adopté à l'unanimité

#### 4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

#### 4.1 Dépôt – Liste des correspondances

La directrice générale a remis, pour information, une liste des correspondances reçues à la Municipalité de Saint-Barthélemy au cours du mois de décembre 2023.

#### 4.2 Renouvellement – Adhésion à l'ADMQ de la directrice générale

**ATTENDU QUE** 

le contrat de la directrice générale et greffière-trésorière stipule que la Municipalité paie à la directrice générale le coût de sa cotisation à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ);

#### EN CONSÉQUENCE.

2024-01-007

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bérard, appuyé de monsieur le conseiller François Bertrand et résolu :

QUE ce conseil autorise le renouvellement de l'adhésion à l'ADMQ de madame Julie Maurice, directrice générale et greffière-trésorière, pour l'année 2024, au coût de 495.00 \$ plus les taxes applicables:

**QUE** le directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à effectuer le paiement à même le fonds général.

Monsieur le maire demande le vote Adoptée à l'unanimité

# 4.3 Adoption – Règlement n° 714-23 décrétant les taux de taxation et les tarifications des services municipaux pour l'année 2024 ainsi que le taux d'intérêts et les versements

ATTENDU QU' un avis de motion a été dûment donné lors de la séance ordinaire du 4 décembre 2023:

ATTENDU QUE le projet de règlement n° 714-23 a fait l'objet d'un dépôt lors de la

séance ordinaire du 4 décembre 2023 et qu'une copie a été remise pour lecture aux membres du conseil municipal;

### **EN CONSÉQUENCE,**

2024-01-008

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Jean, appuyé de monsieur le conseiller Jean-Pierre Morin et résolu :

QUE

le conseil adopte le règlement n° 714-23 décrétant les taux de taxation et les tarifications des services municipaux pour l'année 2024 ainsi que le taux d'intérêt et les versements, et ce, conformément à la loi.

Monsieur le maire demande le vote Adopté à l'unanimité

## 4.4 Équilibrage du rôle d'évaluation

ATTENDU QUE la MRC de D'Autray a mandaté la firme LBP Évaluateurs agréés pour le

maintien du rôle d'évaluation pour le territoire de notre municipalité;

**ATTENDU QUE** ce mandat comprend l'équilibrage du rôle aux 6 ans;

ATTENDU QUE la municipalité a défrayé les coûts pour l'équilibrage de son rôle

d'évaluation 2022-2023-2024;

#### EN CONSÉQUENCE.

2024-01-009

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Labranche, appuyé de madame la conseillère Anna Adam et résolu :

**QUE** ce conseil demande à la MRC de D'Autray de même qu'à la firme LBP Évaluateurs agréés de procéder à l'équilibrage de son rôle d'évaluation pour les années

2025-2026-2027.

Monsieur le maire demande le vote Adopté à l'unanimité

# 4.5 Décompte progressif n°1 – Services professionnels d'architecture pour le projet de réaménagement du 665 rang York

ATTENDU QUE la mu

la municipalité a mandaté la firme Arcand-Laporte-Klimpt Architectes sencrl pour la réalisation des plans et devis du réaménagement des aires de l'immeuble du 665 rang York ainsi que pour la surveillance des travaux par la résolution 2023-07-134;

100.000. poi: 10.1000.000. =0=0 0.100

ATTENDU QUE les premières esquisses ont été produites à la suite des relevés des

dimensions de la bâtisse:

#### EN CONSÉQUENCE,

2024-01-010

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Morin, appuyé de monsieur le conseiller Claude Jean et résolu :

QUE ce conseil accepte la facture n° 06651 datée du 19 décembre 2023 au montant de

2 190,00 \$ plus les taxes applicables;

QUE le directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à effectuer le paiement à

même le fonds général.

Monsieur le maire demande le vote Adopté à l'unanimité

#### 5. FINANCES

#### 5.1 Adoption des comptes

2024-01-011

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bertrand, appuyé de madame la conseillère Anna Adam et résolu :

QUE

le conseil accepte le paiement des dépenses de fonctionnement et d'investissement présentées à la liste des chèques émis totalisant un montant de 841 947,66 \$. De plus, le conseil accepte le paiement des salaires du mois de décembre 2023 représentant la somme de 29 288,66 \$.

Monsieur le maire demande le vote Adopté à l'unanimité

#### 6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

#### 7. TRANSPORT & VOIRIE

# 7.1 Dépôt – Rapport des activités du service des travaux publics pour mois de décembre 2023

La directrice générale a remis, pour information, le rapport des activités du service des travaux publics pour le mois de décembre 2023.

#### 7.2 Demande – Droit de passage pour Club d'Autoneige

2024-01-012

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Jean, appuyé de monsieur le conseiller François Bérard et résolu :

**QUE** ce conseil accepte la demande du Club D'Autoneige Saint-Barthélemy, soit le droit de passage aux endroits suivants, et ce pour la durée de la saison hivernale 2024 :

- Sur le rang Saint-Jacques Est, partie fermée durant l'hiver;
- Sur la montée Ouest, du rang St-Joachim jusqu'à environ 1 km dépassé Bel Automne et sur le rang Bel Automne à l'ouest de la Montée Ouest;
- Chemin qui mène aux étangs, conditionnellement à ce que le Club Quad Les Randonneurs et le Club Autoneige Saint-Barthélemy prennent entente entre eux et qu'il y ait respect du voisinage.

Monsieur le maire demande le vote Adoptée à l'unanimité

#### 7.3 Appui – Projet Véloroute Brandon

**ATTENDU QUE** 

la MRC de D'Autray a adopté la résolution 2023-10-345 autorisant le dépôt d'une demande d'aide financière auprès du comité de vitalisation du volet 4 du Fonds Région et Ruralité (FRR) pour la réalisation du projet de Véloroute Brandon;

**ATTENDU QU'** 

une fois le projet Véloroute Brandon achevé, l'entretien du réseau sera sous la responsabilité des municipalités participantes;

#### EN CONSÉQUENCE,

2024-01-013

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bérard, appuyé de monsieur le conseiller Sylvain Labranche et résolu :

QUE ce conseil accepte la réalisation du circuit cyclable sur le réseau routier sous sa juridiction, soit le chemin de la Chapelle et le chemin Saint-Edmond, le tout tel qu'il appert sur la carte montrant le tracé du projet de Véloroute;

**QUE** la municipalité s'engage à collaborer à la mise en œuvre du projet, notamment en rendant disponibles de façon ponctuelle les ressources humaines disponibles afin de faciliter la réalisation du projet;

**QUE** la municipalité s'engage à assurer la pérennité du circuit, notamment en assurant l'entretien et le renouvellement de la signalisation qui y est associée.

Monsieur le maire demande le vote Adoptée à l'unanimité

# 8. HYGIÈNE DU MILIEU & ENVIRONNEMENT

# 8.1 Décompte progressif n°2 – Remplacement de la conduite d'eau potable du rang Saint-Joachim est

ATTENDU QUE

la chargée de projet adjointe de la firme responsable de la surveillance des travaux de remplacement de la conduite d'eau potable du rang Saint-Joachim est, madame Maïté Dolbec, CPI de la firme Parallèle 54 Expert-Conseil, a recommandé le paiement du décompte progressif n°2;

#### EN CONSÉQUENCE,

2024-01-014

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Morin, appuyé de monsieur le conseiller Claude Jean et résolu :

QUE ce conseil accepte le paiement du décompte progressif n°2 au montant de 205 404,09 \$ incluant les taxes applicables et la retenue contractuelle de garantie de 10% tel que présenté à la facture n° 19461;

**QUE** la directrice générale et greffière-trésorière, madame Julie Maurice, soit autorisée à effectuer le paiement à Les entreprises Delorme.

Monsieur le maire demande le vote Adoptée à l'unanimité

#### 8.2 Mandat - Vérification des débitmètres

2024-01-015

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bertrand, appuyé de monsieur le conseiller monsieur le conseiller François Bérard et résolu :

QUE ce conseil octroie le mandat de vérification du débitmètre à la firme Nordikeau, le tout tel que décrit à l'offre de services professionnels N/Réf :OPT-23-1123 du 9 janvier 2024, et selon l'option de 3 ans, soit un mandat pour les années 2024 à 2026 inclusivement aux montants (avant taxes) suivants :

2024: 1 675,00 \$
2025: 1 750,00 \$
2026: 1 825,00 \$

Monsieur le maire demande le vote Adoptée à l'unanimité

### 9. SANTÉ & BIEN-ÊTRE

### 10. AMÉNAGEMENT & URBANISME

### 10.1 Dépôt – Rapport des permis émis lors du mois de décembre 2023

La directrice générale a remis, pour information, le rapport des permis émis durant le mois de décembre 2023.

# 10.2 Adoption – Règlement n° 711-23 amendant le règlement de zonage n° 288-90 afin d'ajouter l'usage complémentaire de vente automobile dans la zone r-2

**ATTENDU QUE** le conseil de la municipalité de Saint-Barthélemy désire amender le règlement n° 288-90;

**ATTENDU QU'** avis de motion a été dûment donné à la séance régulière du 6 novembre 2023;

**ATTENDU QU'** une consultation publique a eu lieu le 23 novembre 2023;

ATTENDU QUE le deuxième projet de règlement a été adopté le 4 décembre 2023;

ATTENDU QU' une procédure d'approbation référendaire n'a pas été demandée;

ATTENDU QUE les pouvoirs conférés par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

#### EN CONSÉQUENCE,

2024-01-016

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Jean, appuyé de monsieur le conseiller Sylvain Labranche et résolu :

QUE le règlement n° 711-23 ayant comme titre « Règlement n° 711-23 amendant le règlement de zonage n° 288-90 afin d'ajouter l'usage complémentaire de vente automobile dans la zone R-2» soit adopté.

#### 11. LOISIRS & CULTURE

# 11.1 Dépôt – Rapport d'activités du service des loisirs, des évènements et de la vie communautaire du mois de décembre 2023

La directrice générale a remis, pour information, le rapport d'activités du service des loisirs, des évènements et de la vie communautaire du mois de décembre 2023.

#### 11.2 Demande de soutien - 14è édition de la Coupe des Présidents

**ATTENDU QUE** quelques jeunes de la municipalité de Saint-Barthélemy participent au tournoi de la Coupe des Présidents 2024;

#### EN CONSÉQUENCE,

2024-01-017

Il est proposé par madame la conseillère Anna Adam, appuyé de monsieur le conseiller François Bertrand et résolu;

QUE ce conseil accepte de verser une commandite de 500.00 \$ correspondant à l'option B du plan de commandite de l'événement, soit une affiche de 3 x 8 pieds arborant le logo et les couleurs de Saint-Barthélemy ainsi qu'une annonce lors des finales.

**QUE** la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à faire le paiement.

Monsieur le maire demande le vote Adopté à l'unanimité

12. Divers

#### 13. Période de questions

Début : 20 h 17 Fin : 20 h 32.

# 14. Levée de l'assemblée

2024-01-018

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bérard, appuyé de monsieur le conseiller Claude Jean et résolu :

QUE cette assemblée soit levée à 20 h 33.

Monsieur le maire demande le vote Adopté à l'unanimité

Robert Sylvestre

Maire

Julie Maurice

Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Robert Sylvestre, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

# PÉRIODE DE QUESTIONS

Cédric Blaquière : Concernant la patinoire, va-t-il y avoir des services cet hiver, étant donné

qu'il y a déjà eu du vandalisme, aurons-nous accès à la roulotte?

Mario Coulombe : Autoroute 40, le litige est-il réglé?